
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud
au sujet de la sécurité routière à Renens

Renens, le 25 septembre 2009/cssdm

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2009, M. le Conseiller communal Olivier Barraud a déposé une interpellation relative à la sécurité routière à Renens.

La Municipalité répond aux questions suivantes :

1) La Municipalité a-t-elle prévu de renforcer la prévention, en collaboration avec la PoOuest sur le territoire de Renens ?

La question de la prévention au sein de la Police de l'Ouest lausannois est gérée par une structure spécialisée nommée Prévention & Partenariats. Dans ce contexte, de très importants projets ont vu le jour, à l'exemple de Railfair, projet de parrainage des gares, mis en œuvre à Renens depuis le mois de juin 2009.

Cette structure, composée de cinq collaborateurs, agit à la fois dans le domaine de la gestion des partenariats de toutes natures et élabore des campagnes de prévention.

Plus récemment, un effort considérable a été porté dans le domaine de la prévention routière à l'occasion de la rentrée scolaire.

Durant les deux premières semaines d'école, les policiers et assistants de police ont dispensé conseils et informations auprès des bâtiments scolaires, à chaque entrée et sortie des classes. Jusqu'à la reprise de l'automne, à mi-octobre, les mêmes agents sont présents dans les classes afin de dispenser des cours sur les bons comportements des enfants sur la route. Il y a là un choix de priorité, les enfants étant les plus vulnérables des utilisateurs de la route et de l'espace public.

La prévention, depuis la rentrée scolaire de fin août, est ainsi la tâche principale pour une vingtaine de policiers de la Police de l'Ouest lausannois. Il n'est pas prévu de diminuer cette proportion, mais de l'orienter vers de nouvelles actions en fonction des besoins.

La subdivision Prévention & Partenariats de la Police de l'Ouest lausannois travaille ainsi dans une approche de résolution de problèmes, ce qui signifie qu'elle réunit les protagonistes d'une affaire afin de leur permettre de trouver une solution au problème qui se pose.

Enfin, plusieurs actions de prévention ont déjà été entreprises sur la Commune de Renens. Une vingtaine de panneaux de prévention sont disposés en bordure de route et sont munis en permanence d'affiches liées à différents thèmes de prévention.

En guise de conclusion, la Municipalité considère que la Police de l'Ouest lausannois réalise un travail adéquat dans le domaine de la prévention, travail qui est en phase constante d'amélioration depuis la création de la Police de l'Ouest lausannois.

2) Si non, est-il envisageable de planifier une campagne de prévention qui dépasse le cadre de la rentrée scolaire ?

Durant toute l'année, des campagnes ciblées sont réalisées, soit en collaboration avec le bpa, soit de façon autonome. Chaque fois qu'un problème spécifique est constaté, des objectifs sont fixés tant à la subdivision Prévention & Partenariats, qu'à la police mobile, de façon à coordonner l'action préventive et répressive.

En 2009, plusieurs campagnes ont été réalisées, à savoir :

- Janvier, Dégagez... Démarrez ! → Actions préventives, puis répressives sur le terrain
- Mars, Ceinture de sécurité → Actions préventives sur le terrain
- Avril – Mai, Casque cycliste
- Juin – Juillet, Retour de l'été... → Actions préventives concernant la vitesse des véhicules et les nuisances sonores liées
- Juillet-Aout, Moto
- Août – Septembre, Rentrée scolaire → Actions préventives liées à la circulation routière
- Septembre-Octobre, La tendance... c'est bien vu → Actions préventives dans les écoles.

Plusieurs stands ont également été tenus par la division Prévention & Partenariats, tels que :

- 16.09.2009 Crissier, Gymkhana, sécurité des cyclistes
- 13.06.2009 Renens, Festimixx, alcool au volant
- 09.06.2009 Renens, en entreprise, alcool au volant et ceinture de sécurité
- 07.06.2009 Villars-Ste-Croix, Gymkhana, sécurité des cyclistes
- 23.05.2009 Chavannes-près-Renens, Coolcycling sécurité des cyclistes.

En parallèle aux interventions urgentes, la police mobile a également eu pour missions des objectifs ciblés tels que le contrôle des ceintures, le port du casque, les natels ou toute occupation accessoire rendant plus difficile la conduite, les cyclistes, les nuisances sonores tels que crissements de pneus ou utilisation du régime moteur à haute intensité, etc.

Il convient enfin de réaliser que la question de la circulation routière et un des aspects sur lesquels travaille la police, mais pas le seul. Il suffit de penser aux vols et aux dommages à la propriété pour comprendre combien d'actions sont nécessaires.

Pour répondre à la question, ces campagnes existent déjà et répondent aux attentes.

3) Quelles sont les moyens d'actions dont dispose la Municipalité pour combattre les chauffards ? Sont-ils suffisants ?

- La prévention : par une présence visible et dissuasive de la police sur la route et par l'organisation de fréquents contrôles de circulation. En 2009, au 31 août, 205 contrôles ont déjà été effectués sur la Commune de Renens.
- La répression : par l'application des dispositions pénales (droit sur la circulation routière), soit la dénonciation des infractions auprès du Juge ou du Préfet.

4) Comment et à quelle fréquence sont effectués les contrôles de vitesse et d'alcoolémie à Renens ?

Les conducteurs de véhicules, quelles que soient les circonstances, peuvent faire l'objet d'un contrôle visant à déterminer s'il y a eu consommation d'alcool. Cela signifie que la police, dans le cadre d'un simple contrôle de la circulation, lors d'un constat d'accident ou suite à une infraction au droit sur la circulation routière, soumet régulièrement les usagers de la route à un alcootest. Les chiffres ci-dessous, qui ne concernent que la Commune de Renens, l'attestent :

En 2008 : 52 constats d'ivresse ont été dressés, soit 38 ivresses qualifiées (> 0,8 ‰) et 14 ivresses non qualifiées (0,5 à 0,79 ‰).

Pour 2009, au 31 août, 54 ivresses qualifiées et 26 non-qualifiées sont déjà comptabilisées.

Ces contrôles faisant partie des tâches quotidiennes des policiers, il n'est pas tenu de statistiques sur le nombre total de personnes soumises à un alcootest.

Pour ce qui a trait aux contrôles radar, du 1er janvier 2009 au 15 septembre 2009, 124 contrôles ont été effectués sur le territoire communal de Renens, soit une moyenne de 2 contrôles mobiles par jour.

Lors de ceux-ci, 53'105 voitures ont été contrôlées pour un total de 2'316 infractions, soit un pourcentage de 4,36 % de conducteurs dénoncés.

Sur les 2'316 conducteurs verbalisés, 92 cas ont été transmis à la Préfecture de l'Ouest lausannois pour des dépassements de la vitesse de plus de 16 km/h en localité et 22 cas ont été dénoncés au Juge d'Instruction pour des dépassements de la vitesse de plus de 25 km/h en localité.

Pour renforcer les moyens de contrôle de la vitesse, la Commune de Renens dispose également, depuis 1992, de 6 emplacements fixes contrôlant le respect de la signalisation lumineuse.

Durant la même période précitée, 35 contrôles d'environ 7 jours ont été effectués par ces installations.

Là, 1'779'290 véhicules ont été contrôlés pour un total de 2'616 infractions, soit un pourcentage de 0,14 % de conducteurs dénoncés.

Sur les 2'616 conducteurs verbalisés, 79 cas ont été transmis à la Préfecture de l'Ouest lausannois pour des dépassements de la vitesse de plus de 16 km/h en localité et 12 cas ont été dénoncés au Juge d'instruction pour des dépassements de la vitesse de plus de 25 km/h en localité.

Pour compléter les moyens à disposition, la Police de l'Ouest lausannois dispose de 2 appareils préventifs d'affichage de la vitesse qui sont également posés lors de chaque rentrée scolaire et aléatoirement le reste du temps sur l'ensemble des communes de l'Association.

5) Quelle est la planification des réalisations prévues pour protéger les cyclistes à Renens ?

L'urbanisation de l'Ouest lausannois se développe en coordination avec le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM, décembre 2007), dont l'objectif principal est un développement équilibré à l'horizon 2020. Ce projet a été engagé par le Canton et les communes, avec le soutien de la Confédération, dans le but de contrer un processus de développement non durable et trop puissant pour être maîtrisé à l'échelon communal.

L'une des orientations du PALM vise à développer une mobilité favorisant les modes de transports durables et met en exergue la nécessité de créer des réseaux piétonniers et cyclables fonctionnels, attractifs et performants, la sécurité des usagers demeurant la clé de tout projet.

La Municipalité, consciente des enjeux en matière de mobilité, a décidé de renforcer le Service d'urbanisme par l'engagement d'un ingénieur civil chargé des questions de mobilité qui a débuté son activité le 1er février 2009. Des études sont en cours, qui visent à améliorer la sécurité des usagers, qu'ils soient piétons ou cyclistes, tout en permettant aux divers modes de transport une cohabitation aussi harmonieuse que possible. Au stade actuel, les réalisations prévues s'articulent en plus de 10 volets dont la mise en œuvre sera répartie comme suit :

a) études abouties, réalisation prévue à l'automne 2009

- mise en double impasse du tronçon médian de la rue du Léman, avec traversée autorisée aux cyclistes dans les deux sens
- création d'une bande cyclable dans le sens montée sur la rue du Léman entre le giratoire Lac/Léman et la Croisée
- aménagement de voies cyclables continues sur l'axe Longemalle - Caudray - Silo, entre Malley et le giratoire de Préfaully
- aménagement d'un tourne-à-gauche réservé aux cycles du chemin de Jouxens dans la rue du Bugnon, avec présélection propre
- sécurisation du giratoire Obi pour les cyclistes circulant sur l'avenue du Caudray

- pose d'une nouvelle série de supports à vélos afin de sécuriser le stationnement en ville.

b) études en cours, réalisation prévue en 2010

- création d'un contre-sens cyclable à la rue de la Paix, parallèlement à l'introduction des zones 30
- intégration des cyclistes au réaménagement de l'avenue du 24-Janvier, parallèlement à l'introduction des zones 30
- réduction du nombre de voies de la rue de Lausanne entre la salle de spectacles et Malley par la création de voies de bus ouvertes aux vélos
- amélioration de l'intégration des vélos dans le carrefour de la Croisée.

c) études en cours, réalisation ultérieure

- aménagement d'une traversée piétons/cyclistes dans le passage sous voies de la rue du Léman
- création de voies cyclables dans la montée de la piscine, à la rue du Léman
- étude de faisabilité d'une liaison directe entre l'avenue de Longemalle et le secteur du Censuy, par derrière le Centre technique communal
- étude de faisabilité de liaisons cyclables entre Malley et le Léman à travers le secteur de Kléber-Méleau.

Un schéma des circulations est également en cours d'élaboration, parallèlement aux études liées au tram et aux travaux du centre. La continuité des aménagements pour les cyclistes y est intégrée.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud au sujet de la sécurité routière à Renens.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ